

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 15/2021

Le bel automne a finalement permis d'effectuer les divers travaux dans de bonnes conditions. Le retour de la pluie et des températures de saison introduit la période hivernale.

PER : interdiction de traiter

Les applications de produits phytosanitaires (y compris les granulés molluscicides) sont interdites du 1^{er} novembre 2021 au 15 février 2022. Des autorisations exceptionnelles de traitement durant la période hivernale sont envisageables, uniquement pour des cas dûment justifiés.

COLZA

Insectes ravageurs :

Le **charançon du bourgeon terminal** est présent dans certains pièges, mais dans une moindre mesure. Il y a lieu de continuer à surveiller son activité jusqu'à mi-novembre. Le seuil d'intervention est de 10 captures dans le piège en 3 jours.

Les galeries typiques causées par les **larves d'altises** se voient très bien dans les cultures touchées. Le taux d'infestation est cette année généralement inférieur au seuil d'intervention qui est de 70% des plantes avec une ou plusieurs larves. Certaines parcelles atteignent toutefois le seuil d'intervention. Contrôlez vos cultures et consultez également le bulletin précédent.

→ La lutte contre les ravageurs d'automne est soumise à autorisation par les règles **PER**.

BETTERAVE

La campagne d'arrachage est toujours en cours et s'est déroulée jusqu'à maintenant dans de bonnes conditions.

Nous rappelons l'importance d'éviter une infestation de vos parcelles par le **souchet comestible**.

→ www.frij.ch/Conseil/Production-vegetale-/Souchet-comestible

Nous rappelons également qu'il est conseillé de labourer après récolte afin de lutter préventivement contre les maladies, les insectes ravageurs et les repousses, notamment de la variété Smart Belamia.

CÉRÉALES D'AUTOMNE

Stades : levée à début tallage.

Quelques semis sont encore à réaliser après betterave.

Semis tardifs : ne pas oublier d'adapter la densité de semis. Pour les semis de début novembre, il est généralement conseillé de semer 450 grains par m². Pour les semis de fin novembre, augmenter encore la densité de 50 à 100 grains par m². N'oubliez pas de tenir compte du PMG et de la faculté germinative.

→ Conservez les étiquettes des semences

Limaces : les cultures sont à contrôler jusqu'au stade 3 feuilles. Si nécessaire, prévoir l'application d'un granulé molluscicide (pensez alors à la demande d'autorisation dès novembre).

Désherbage : à part quelques cas exceptionnels, les cultures qui n'ont pas encore été désherbées seront à désherber au printemps prochain.

Pulvérisateur - hivernage

Une fois les derniers traitements effectués, le pulvérisateur sera lavé (à l'intérieur et à l'extérieur), contrôlé et remis en état, puis rangé hors gel ou protégé avec un produit antigel.

Pour le nettoyage, il existe des produits spéciaux (p.ex. Agroclean, All Clear Extra, BlancoNET, Dipurol ou Teepol), qui permettent un nettoyage en profondeur de l'appareil et sont particulièrement indiqués pour le débarrasser des résidus d'hormones et de sulfonilurées. Lors du lavage, il faut s'assurer que toutes les parties du pulvérisateur soient bien rincées, sans oublier les buses, les filtres et les anti-gouttes, à démonter et détartrer si nécessaire. **Ces travaux de lavage ne doivent être effectués que sur des places dont l'écoulement est exclusivement relié à la fosse à purin (active) ou à un système permettant le traitement ultérieur des eaux.** Les eaux de nettoyage ne doivent pas partir dans les cours d'eau, ni dans les égouts. Les stations d'épuration ne sont en effet pas en mesure de traiter ce genre de produits.

Après ce lavage, les pièces défectueuses seront remplacées. Si l'on change les buses, il faut toutes les remplacer à la fois, afin d'assurer une bonne répartition latérale de la bouillie.

Stockage des produits

La saison hivernale représente une bonne occasion de mettre de l'ordre dans le local de stockage des produits phytosanitaires et d'en faire l'inventaire. Les produits dont vous n'avez plus besoin ou qui ne sont plus homologués sont à retourner au vendeur. Cette année, ils peuvent également être remis gratuitement dans les centres régionaux de collecte :

- www.frij.ch → Station phyto → Séances d'informations → Solutions pratiques
- **Voir aussi les fiches agridea 18.07 (stockage des produits), 18.08-09 (poste de remplissage) et 18.13.3 (lavage du pulvérisateur).**
- **Profitez de la saison hivernale pour contrôler la compatibilité de votre installation avec les bonnes pratiques agricoles.**

Pensez aussi à mettre à jour le matériel de protection (p. ex. gants, masques).

Herbages : les campagnols terrestres et des champs sont en déclin, mais cependant encore bien présents, tant en montagne qu'en plaine. C'est le bon moment pour lutter préventivement contre ces derniers. Nous conseillons vivement

d'appliquer les moyens de lutte préventive pour limiter leurs populations pendant l'hiver, en fauchant les refus et en installant des perchoirs pour rapaces notamment. Ces perchoirs doivent être assez hauts (au moins 3m) et stables. Plus d'infos sur notre site internet : www.frij.ch → Station phyto → Herbages.

Séances d'informations phytosanitaires :

Les dates que nous avons retenues sont les mercredi et jeudi 9 et 10 février 2022. Les séances auront lieu l'après-midi (13h30 à 16h00). Les lieux seront précisés ultérieurement (une séance en Ajoie et l'autre dans la Vallée de Delémont). Pensez à réserver ces dates.

Ce bulletin est probablement le dernier de l'année. Nous tenons à vous remercier pour votre intérêt et votre fidélité et rappelons qu'il est possible à tout un chacun de recevoir notre bulletin d'information moyennant une modeste contribution aux frais de 10 frs par année. Nous restons bien entendu à votre disposition et, tout en vous souhaitant le meilleur pour la suite, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE